CSA Académique, le 9 novembre 2026

BÂTI SCOLAIRE : UNE LISTE PRIORITAIRE QUI NE TIENT PAS

D'après le recteur, la Région a réellement pris conscience de ce qu'il faut réaliser et de la nécessité d'en informer. Il admet toutefois que la parole de la Région ne peut pas exister si la Région est absente, en particulier des conseils d'administration, et que c'est un problème. Nous le disons depuis longtemps.

La CGT l'a interpellé sur la méthode de classement des établissements prioritaires, dont la liste a été publiée par la Banque des Territoires. Nous y relevons de nombreuses anomalies. Nous contestons aussi la méthode suivie : s'en tenir aux seules déclarations de la plateforme « Lycéennes, lycéens, vous avez la parole ». Nous demandons donc comment cette liste sera revue au plus près du terrain.

Le recteur semble reconnaître, à demi-mot, que la liste comme la méthode ne sont guère satisfaisantes. Il répond qu'il faudra des remontées claires des établissements, par l'intermédiaire des CVL en particulier. Il se dit convaincu que la méthode doit évoluer et insiste sur le besoin de transparence. Autrement dit : la liste publiée n'en offrait pas.